

LA VISIÈRE DE PROTECTION 1/2

La visière n'est pas un E P I. Elle doit être portée en complément d'un masque de protection !



- La visière de protection, protège les trois zones par lesquelles entre le virus : **la bouche, le nez et le yeux.**
- La visière transparente, protège des gouttelettes et postillons potentiellement infectés.
- *Les visières ou les écrans faciaux, ne sont pas des équipements de protection respiratoire, mais des équipements de protection des yeux et du visage (INRS).*
- Si la visière peut protéger les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, elle ne permet pas de protéger des particules restant en suspension. Elle n'a pas l'efficacité des masques de protection.
- La visière de protection ne peut être utilisée qu'en complément des mesures collectives, organisationnelles et d'hygiène. Le port de cette visière ne doit pas faire oublier qu'il faut se laver les mains plusieurs fois par jour et respecter les mesures de distanciation physique.

ORDRE - PROPETE

- Il est important de "nettoyer régulièrement les deux faces de la visière de protection avec du savon par exemple"

Ce nettoyage peut être doublé, en cas de doute, par une désinfection à l'aide de produits répondant à la norme virucide EN 14 476 par exemple Apesin spray ou avec de l'alcool à 70° ou de l'eau de javel à 0,1 % de chlore actif.

- Utiliser un chiffon doux pour éviter de rayer la visière.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique

LA VISIÈRE DE PROTECTION 2/2



- Positionner la visière de façon à ce qu'elle protège l'ensemble du visage,

La visière doit être portée en complément d'un masque de protection !



Eviter de toucher la visière

Une visière levée et mal positionnée est inutile.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique